

**Compte-rendu du  
Conseil Communautaire JURA NORD  
du jeudi 28 avril 2011  
20h30 – Salle des Fêtes de Dampierre**

<p><b>Présents</b> : Mesdames FECTAY MARCONNET – DUMONT- PINSARD - BOURDOT -BONNARD – Mrs VUILLEMIN – HUGONNET – REMONDET - HUDRY – BOURDENET - PAULIN – JOLY – ROUX – DUPREZ - GIMBERT – BOURGEOIS – ROY - FASSENET – BARRERE - BEJEAN - CHOPIN – JEUNET - RICHARD – GRANDGUILLAUME - CORDIER – GANET – MARTIN -TOURNIER – PAUL – LECOMTE – GILLOT – PIERRECY – LAVRY – CRAC –MARTIN Roger - IUTZELER – DUVERNOIS – GOMOT – GENTY. <b>Excusés représentés</b>: MR GIROD remplacé par MR PAULIN – MR MONTIGNON remplacé par MR REGAZZONI – MR FAEDO remplacé par MR LAMPERT Mme DRÉZET remplacée par MR SMAGGHE. <b>Absents excusés</b> : Mlle PUTET – Mrs VOUAUX – DELVAUX- DURANT- FERRAND- LONGIN- PINAUD – PIDANCIER <b>Absents</b> : Messieurs – POLETTI - VOUAUX</p>
--

- **Désignation du Secrétaire de séance.**

*Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance et demande un candidat au poste de secrétaire de séance. Philippe Gimbert est désigné secrétaire de séance.*

- **Modification de l'Ordre du Jour.**

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'intégrer à l'ordre du jour de la séance les questions ci-après.

Le Conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le président, **DECIDE** d'intégrer à l'ordre du jour de la séance les questions ci-dessous.

<b>Politique intercommunale :</b>
-----------------------------------

- **Vote du budget annexe du SPANC (M49).**

Mr le Président **PRESENTE** le projet de budget annexe SPANC (M49), ci-annexé (annexe n°1).

Concernant les charges sociales de personnel, il est à noter la fin contrat aidé.

Le budget est proposé en investissement, en suréquilibre (positif) pour respecter la sincérité des comptes. Il est à noter un 1<sup>er</sup> abondement du SPANC par le budget général

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE d'APPROUVER** ledit budget prévisionnel, à l'unanimité moins une voix contre.

- **Vote du Budget Primitif général (M14).**

M. le Président **PRESENTE** au Conseil communautaire le projet de BP 2011(M14), ci-annexé (annexe n°2).

Globalement les recettes de fonctionnement restent sensiblement constantes, les dépenses étant en hausse. Si les contributions directes s'élèvent à 1 300 0000€, 122 000€ seront reversées. Il est à noter une augmentation de la dette et de la masse salariale. Il faut anticiper le fonctionnement du futur Pôle Enfance.

La dotation à la politique jeunesse n'augmente pas.

La dotation aux écoles maternelles reste identique (360.000€).

Il est à noter une augmentation de l'aide au secteur culturel associatif (Ecole de Musique EMAJN ; La Carotte).

Les investissements concernent le Service Général (Archives / 1 ordinateur) ; l'Economie (chauffage d'un Atelier Relais ; solde de l'opération en cours du PIAJN).

En matière de Bâtiments, les investissements prévisionnels à venir porteront sur les équipements suivants : la requalification du CIS Gendrey (75 000 €); la Gendarmerie (120 000 (acquisitions) + 1<sup>ère</sup> phase études de Moe) ; la requalification des Gymnase et bureaux JN (études, travaux) ; le solde de l'opération Pôle Enfance (opération en cours subventionnée à hauteur de 80% du coût HT) ; les études pour la création d'un Pôle Jeunesse à Gendrey ; l'Ecole de Musique (sécurisation ancienne grange (EDAT)+ études de maîtrise d'œuvre). Concernant l'étude d'accessibilité des espaces publics, les dernières communes, n'ayant pas renvoyé le questionnaire initial d'orientation, seront à nouveau interrogées.

Sans oublier les opérations sous mandat intercommunal réalisées pour le compte de la commune de Fraisans : la requalification du pôle pluriculturel des Forges et la création des vestiaires de football, dont le coût du solde financier revient à ladite commune.

Les investissements du service Jeunesse concernent l'achat d'un Mini bus (18 500 €) et des travaux relatifs aux ALSH. Divers achats concernent par ailleurs la Médiathèque (Aspirateur, Serveur + micro casque +onduleur) et le Tourisme (Solde de la création du nouveau site internet Jura nord, actuellement en ligne ; site archéologique d'Evans ; achat panneau sentier ; Création banderole Jura Nord ; Abri de touche de football).

Il est inscrit au 1641 un emprunt de 100.000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE**, à la majorité, moins 3 voix contre et 6 abstentions, **d'APPROUVER** ledit budget prévisionnel 2011.

- Vote des taux d'imposition 2011.**

Suite à la présentation du Budget Primitif 2011, par Monsieur le Président, les membres du Conseil de communauté **DECIDENT**, à la majorité, moins 8 contre et 2 abstentions, l'application des taux suivants :

- Taxe d'Habitation.....7.76 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.....7.83 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.....15.24 %
- Cotisation Foncière Entreprises.....8.84 %

- Subventions aux associations.**

39 Code INSEE	CTE de COMMUNES JURA NORD BUDGET C.C.J.N. M14	BP 2011
------------------	--	------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.6

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6281		AMJ + AMF	Association des Maires du Jura	Association	506,75
6281			CAUE 39	ADHESION CAUE 39	200,00
6281			Comité Départementale du Tourisme du Jura	Association	100,00
6281			JURA INITIATIVES	Association	165,00
65737		Animation Pédagogique Charte Environnement	Atelier Pasteur	Association	3 300,00
6574			Collectifs Elus projet LGV	Association	30,00
6574			Point INFO ENERGIE	Point INFO ENERGIE	1 500,00
65740		Fonctionnement	EMAJN (Ecole de Musique Associative Jura Nord)	Association	85 000,00
65741		Fonctionnement	Association La Carotte	Association	10 000,00
65743		Fonctionnement	Association Batterie Fanfare Etrepigny	Association	5 000,00
657481			FSE Collèges	Fraisans (Eiffel)+ Pesmes (Prévoist)	7 162,80
657482		Tour Cycliste Jura Nord	Amicale Cycliste Bisontine	Association	2 000,00
657482		Projets Intercommunaux	Divers associations	divers associations	250,00
657482			Ecurie des Calmants	Ecurie des Calmants	2 000,00
657482			Maison du Patrimoine	Maison du Patrimoine	50,00
657483			AMICALE SAPEURS POMPIERS OCHAMPS	AMICALE SAPEURS POMPIERS ORCHAMPS	300,00
657483			BAFA BAFD	Bourse BAFA BAFD	600,00
657483		Subvention cadre CEL	Divers Associations	Associations	4 760,00
657483			Relais Assistantes Maternelles	Subvention Relais assis Mat	25 000,00
657488			ARAPT Pays Dolois	Association	3 090,00
657490		ELAN	AFIP BFC	Association	1 500,00
657491			ENTREPRENDRE ET REUSSIR	Association Entreprendre et Réussir	3 000,00

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

- PIAJN : vente terrain aménagé à la société LP Location.**

La vente est réalisée pour le prix total de **20.000€**, Soit 2000m<sup>2</sup> à 10€/m<sup>2</sup>. Le Conseil communautaire **DECIDE** de choisir l'office notarial d'Orchamps (Me Liégeon).

**BATIMENTS :**

- **Pôle enfance – information.**

\* Le 1<sup>er</sup> test d'étanchéité à l'air a été effectué le mercredi 23 mars dans une zone test (travée des locaux de repos du bâtiment crèche RAM).

\* Un retard est survenu sur le chantier dû au choix nécessaire – suite à un dépôt de bilan - de la nouvelle entreprise pour la pose de faux plafonds. Les OS correspondants ont été édités.

- **Vestiaires de Fraisans (Op. / mandat) – information.**

\*Date de début des travaux : 29/10/2010 Durée des travaux : 7 mois + 1 mois ½ arrêt intempéries

\*Date prévisible de fin de travaux : 29/05/2011 + 1 mois ½ - Report délais au 15 Juillet 2011.

- **Caserne du CS de THERVAY : Remboursement des contributions des Communes -Année 2011.**

Vu la compétence facultative communautaire « Création ou requalification des Centres de secours et d'intervention du SDIS suivants : Centre de secours d'ORCHAMPS ; Centre de secours de THERVAY ; Centre d'Intervention de CHAUX ; Centre d'Intervention de GENDREY »,  
le Conseil Communautaire

**DECIDE**, par soucis d'équité, que la Communauté de Communes prenne à sa charge le remboursement d'emprunt, des Communes adhérentes à JURA NORD, relatif à la construction du Centre de Secours de THERVAY , soit en 2011, la somme totale de **4 803.26 €**

Communes	2011
OUGNEY	1 033.61
PAGNEY	1 340.74
ROUFFANGE	372.60
SALIGNEY	646.98
SERRE LES MOULIERES	562.80
VITREUX	846.53
<b>Total</b>	<b>4 803.26</b>

- **SERVICE d'INCENDIE et de SECOURS : Remboursement des contributions des Communes - Année 2011.**

Vu la compétence facultative communautaire, « Redevance du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) », Monsieur le Président **RAPPELLE** que conformément à la délibération du 20 décembre 2001, la Communauté de Communes Jura Nord prend à sa charge la contribution demandée par le SDIS à chaque commune adhérente.

Communes	2010	2011
LA BARRE	7 153.13	<b>7 331.96</b>
LA BRETENIERE	4 483.12	<b>4 595.20</b>
COURTEFONTAINE	4 943.31	<b>4 925.02</b>
DAMPIERRE	33 079.44	<b>33 688.49</b>
ETREPIGNEY	9 314.72	<b>9 520.33</b>
EVANS	13 120.25	<b>13 397.97</b>
FRAISANS	29 657.89	<b>30 079.77</b>
GENDREY	12 315.56	<b>12 623.45</b>
LOUVATANGE	2 697.72	<b>2 765.16</b>
MONTEPLAIN	3 511.36	<b>3 408.66</b>
ORCHAMPS	25 913.23	<b>26 137.29</b>

OUGNEY	6 875.25	<b>7 047.13</b>
OUR	3 976.04	<b>3 994.94</b>
PAGNEY	8 836.12	<b>9 057.03</b>
LE PETIT MERCEY	1 490.59	<b>1 527.86</b>
RANCHOT	10 497.33	<b>10 759.77</b>
RANS	11 066.33	<b>11 342.99</b>
ROMAIN	3 469.75	<b>3 556.49</b>
ROUFFANGE	2 308.27	<b>2 365.97</b>
SALANS	13 022.91	<b>13 060.91</b>
SALIGNEY	4 023.99	<b>4 073.62</b>
SERMANGE	6 346.75	<b>6 505.42</b>
SERRE LES MOULIERES	3 691.88	<b>3 784.18</b>
TAXENNE	2 590.51	<b>2 655.27</b>
VITREUX	5 562.75	<b>5 701.82</b>
<b>Total</b>	<b>229 948.20</b>	<b>233 946.68</b>

La contribution Jura Nord en 2010 s'élève à la somme totale de : **233 946.68 €**

### **JEUNESSE – LOISIRS :**

- **Ecoles Maternelles : remboursements frais de fonctionnement – année 2011.**

Les membres du conseil de Communauté de Communes décident, à l'unanimité de rembourser les frais de fonctionnement des écoles maternelles du territoire, en répartissant l'enveloppe arrêtée à :

**360 000 .00 € (Trois cent soixante mille euros)** comme suit :  
**¾ de part fixe et ¼ en fonction du nombre d'élèves.**

Monsieur le Président **PRECISE** que les communes d'Ougney, Pagny et Vitreux se sont regroupées en SIVOS (Sivos du Val d'Ognon). Que les communes d'Ougney, Pagny accueillent des enfants en école maternelle et qu'à la demande des communes, le remboursement sera effectué directement au SIVOS du Val d'Ognon.

Les remboursements aux écoles arrêtés selon ce principe, seront versés en deux fois comme suit :

- Semaine 18 de l'année 2011
- Semaine 42 de l'année 2011

DAMPIERRE .....49 876.08 €  
SIVOS JEAN MOULIN à Orchamps.....53 700.94 €  
SIVOS DES FORGES de Fraisans.....85 057.44 €  
SIVOS CONCORDIA de Ranchot.....36 738.88 €  
SIVOS de Chaux d'Etrepigny.....24 151.05 €  
SIVOS du Val d'Ognon.....57 736.56 €  
SIVOS du Val d'Embrun à Gendrey.....39 607.29 €  
SERMANGE.....7 228.00 €  
SERRE LES MOULIERES..... 7 903.77 €

- **CONVENTION FINANCIERE « CONTRAT D'OBJECTIFS JEUNESSE ».**

Monsieur le Président **EXPLIQUE** que le contrat d'objectifs Jeunesse est issu d'une démarche partenariale de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports et du Conseil Général du Jura. Il concerne une offre de formation pour les directeurs et les animateurs des ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) et le développement d'une politique d'aide aux projets et aux loisirs éducatifs s'adressant aux ALSH et aux secteurs jeunes.

Il **PROPOSE** de déposer un dossier de demande de financement au titre de ce dispositif.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISENT** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre du contrat d'objectifs Jeunesse.

- **SOLDE FINANCIER 2010 RELATIF A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LES FRANCAS DU JURA.**

Monsieur le Président **RAPPELLE** aux membres du Conseil Communautaire que la délégation de service public (DSP) relative à la gestion et à l'animation des accueils de loisirs a été assurée par les Francas du Jura jusqu'au 31 décembre 2010.

Il **PRECISE** que dans le cadre de cette DSP, le versement de la subvention se fait en trois versements. Le troisième versement de 162 900.00 € a été effectué à hauteur de 80% du montant total à la fin de l'année 2010 soit 130 400.00 €.

Il **INFORME** que le solde restant dû, soit **32 500.00 €**, sera versé dès réception du bilan financier 2010 des Francas du Jura.

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, **ACCEPTENT**, à l'unanimité et **AUTORISENT** Monsieur le Président à effectuer le versement dès réception du bilan financier 2010.

- **Reprise matériel « Francas du Jura ».**

Monsieur le Président **RAPPELLE** aux membres du Conseil Communautaire que la délégation de service public avec les Francas a pris fin au 31 décembre 2010.

Il **INFORME** que dans le cadre de la convention qui liait la communauté de Communes Jura Nord avec les Francas du Jura qu'il est stipulé à l'article 23.2 de ladite convention la possibilité d'une reprise des stocks.

Il **PRECISE** qu'il a été fait un état des stocks et que le montant de la reprise du matériel se trouvant sur les différents sites a été fixé à l'amiable pour un montant de **3 000.00 €**.

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, **ACCEPTENT**, à l'unanimité et **AUTORISENT** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition du matériel.

- **Accueils de loisirs – acquisitions 2011.**

Monsieur le Président **RAPPELLE** aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes investie depuis de nombreuses années pour les accueils de loisirs concernant les équipements des accueils de loisirs et **PRECISE** qu'il convient d'apporter une amélioration sur certains sites afin de permettre une meilleure organisation et accueil du public. Il **INFORME** qu'il convient également de compléter le parc matériel de loisirs. Il **PRECISE** que le coût prévisionnel de l'opération pour le mobilier est estimé à **2 413.97 € HT** soit **3002.45 € TTC** et à **936.82 € HT** soit **1165.20 € TTC** pour le matériel de loisirs.

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, **acceptent**, à l'unanimité et **autorisent** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les bons de commande pour l'achat du mobilier et matériel divers.

- **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE-ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT »**

Monsieur le Président **RAPPELLE** que la Communauté de Communes a repris au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la gestion et l'animation des accueils de loisirs sans hébergement.

Il **INFORME** que la Caisse d'Allocations Familiales du Jura (CAF) verse la prestation de service « accueils de loisirs sans hébergement » pour les accueils de loisirs de Dampierre/Fraisans/Gendrey/Rans/Orchamps.

Il **PRECISE** que le versement de la prestation de service est conditionné par la signature d'une convention d'objectifs et de financement. Cette convention a pour objectifs de :

- Prendre en compte les besoins des usagers ;
- déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en forme ;
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, **ACCEPTENT**, à l'unanimité et **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement « prestation de service – accueils de loisirs » avec la Caf du Jura.

- **Restauration scolaire ALSH : tarif repas adulte.**

Monsieur le Président **RAPPELLE** aux membres du Conseil Communautaire que le service de restauration des accueils de loisirs de la communauté de communes reçoit des adultes (enseignants, etc,...). Il **PRECISE** qu'il convient de définir la tarification pour les personnes adultes utilisant le service de restauration. Il **PROPOSE** la tarification suivante pour l'année 2011 :

- Restauration du midi : **4.28 €** par personne.

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, **ACCEPTENT**, à l'unanimité et **AUTORISENT** Monsieur le Président à faire appliquer cette tarification aux utilisateurs du service de restauration.

- **RAM : « AVENANT 2011 ».**

Monsieur le Président **EXPLIQUE** que la Mutualité Française du Jura est missionnée pour assurer le fonctionnement et l'animation du relais. Que le relais est un lieu d'information qui facilite la vie des familles et les aide à aborder l'accueil à domicile. Il permet de mieux identifier leurs besoins, de les orienter, de leur apporter des conseils d'accueil chez les assistantes (information sur les prestations, les droits et les démarches).

**II INFORME** les membres du conseil communautaire du contenu financier et **PRECISE** qu'il convient de reconduire la convention avec la Mutualité Française du Jura pour l'année 2011, pour un montant de **25 000€**.

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, **ACCEPTENT**, à l'unanimité et **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention 2011 avec la Mutualité Française du Jura.

- **Poste de direction du service Enfance-Jeunesse (Animateur chef).**

Monsieur le Président **EXPLIQUE** aux membres du Conseil Communautaire que la reprise du service enfance-jeunesse en gestion directe au 1<sup>er</sup> janvier 2011, nécessite de pourvoir le service Enfance-Jeunesse d'un directeur (ice). Dans le cadre de la préparation et de la mise en place de ce service, cette fonction est actuellement pourvue par un agent de catégorie B. **II INFORME** que cet agent, titulaire du Grade d'Animateur depuis le 1<sup>er</sup> août 2010, soit nommé au Grade d'Animateur Chef avec un effet rétroactif en date du 2<sup>er</sup> février 2011 afin d'assurer cette direction. Cette agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut de 425, majoré 377.

**II PROPOSE** qu'au regard des missions et des responsabilités de ce poste, qu'il soit appliqué une NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) de 25 points ainsi qu'une indemnité forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) d'un coefficient de 0,231.

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, **ACCEPTENT**, à l'unanimité et **AUTORISENT** Monsieur le Président à effectuer les démarches.

## **ENVIRONNEMENT :**

- **SPANC :**

### **- Durée d'amortissement des investissements.**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, **APPROUVE** et **AUTORISE** les durées d'**amortissement** concernant les investissements du SPANC, suivants :

- Véhicule : 5 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- logiciel : 2 ans
- Autres petits matériels (tarière, mesureur...) : 10 ans

- **Fixation nouvelle redevance relative au diagnostic Assainissement non collectif dans le cadre d'une vente immobilière.**

Monsieur le Président **INFORME** le Conseil de la création d'un nouveau contrôle concernant les installations existantes d'assainissement non collectif en cas de vente immobilière conformément à la nouvelle réglementation du Grenelle II du 10 juillet 2010.

La redevance pour ce nouveau contrôle est fixée à **120.00€**.

Le montant des redevances pour les autres prestations reste inchangé, conformément à la délibération prise en date du 19 décembre 2008.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, **APPROUVE** et **AUTORISE** à l'unanimité moins une voix contre et une abstention, cette nouvelle redevance.

- **I.A.T. de la Technicienne SPANC.**

**Considérant :**

- Le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 instituant l'indemnité d'administration et de technicité.
- L'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'I.A.T.
- Le décret 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux notamment la filière technique.

Le conseil communautaire **DECIDE** d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T) au bénéfice du technicien du Service Public d'Assainissement Non Collectif, au coefficient 0,145, soit 85 € brut.

Cette indemnité sera versée mensuellement à l'agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE** la mise en place de ladite indemnité d'administration et de technicité selon les critères suivants : connaissances professionnelles, sens du travail en commun et des relations avec le public, adaptation au poste de travail, sens des relations humaines, efficacité.

- **REOM : admission en non valeur.**

Le conseil communautaire **ACCEPTTE** en non valeur la dette d'un ménage, au motif d'une procédure de rétablissement personnel pour un montant de **177.82 €uros**.

- **REOM – information :**

Les tarifs dégressifs Jura Nord ne permettraient pas de financer la part SICTOM de Jura Nord. Une étude diagnostique sera réalisée afin de faire de nouvelles propositions au Conseil communautaire.

- **Autres actions - information :**

Le BP prévoit par ailleurs la poursuite de la politique d'éducation à l'environnement (Atelier Pasteur) auprès des scolaires ; création de permanences, de mai à décembre, d'un nouveau « Point Info Energie » (AJENA).

#### **COMMUNICATION -TOURISME :**

Il est rappelé au Conseil communautaire l'édition d'un bulletin intercommunal « Quoi de neuf ? », contenant un encart « spécial éolien ». L'action « Tour cycliste » est reconduite.

Le Conseil **DECIDE d'accepter** le nouveau projet d'un partenariat avec les « Ecuries de Calmants » / Grand Prix Jura Nord, présenté en séance. Mr. le Maire de Louvatange propose qu'une politique de communication en direction des associations locales soit aussi mise en place.

De nouvelles fiches sentiers vont être éditées

#### **AFFAIRES GENERALES :**

- **Reconduction de la ligne de Trésorerie Jura Nord.**

Vu la délibération du 8 juillet 2010, le Conseil **DECIDE** de reconduire la ligne de crédit (**400.000€**).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil communautaire est levée à 23h45.*

**Annexe n°1 :**

Annexe n°2 :

